



## ANNEXE 3 : Charte de confidentialité et de non divulgation des informations

### Charte de confidentialité et de non divulgation des informations

Je soussigné (e), ..... représentant de la personne morale ou physique désignée ci-après :

<b>Nom :</b>
<b>Fonction :</b>
<b>Dénomination sociale :</b>
<b>Forme juridique :</b>
<b>Adresse :</b>

, **LE BENEFCIAIRE**, accepte et reconnaît que tous les droits relatifs à l'INFORMATION divulguée et communiquée dans le cadre de la reprise de l'autorisation de l'EHPAD « Beausoleil » (FINESS : 490001369), par les autorités de tarification et de contrôle, l'Agence Régionale de Santé Pays-de-la-Loire et le Conseil départemental de Maine-et-Loire, appartiennent en tant qu'entière et seule propriété de l'EHPAD « Beausoleil », **LE CONCEDANT**.

**L'INFORMATION** désigne, au sens de la présente charte de confidentialité, toute information communiquée au **BENEFCIAIRE** dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt visant à la reprise de l'autorisation de l'EHPAD « Beausoleil » (FINESS : 490001369) et notamment les informations énumérées au dernier paragraphe de l'article 1 de l'ANNEXE 2 dudit appel à manifestation d'intérêt.

**Le BENEFCIAIRE** accepte de considérer **l'INFORMATION** comme confidentielle.

**LE BENEFCIAIRE** s'engage à ne pas divulguer **l'INFORMATION**.

**LE BENEFCIAIRE** reconnaît que les données écrites sont et resteront la propriété du **CONCEDANT** et que de telles données écrites ne peuvent être copiées ou reproduites sans l'autorisation écrite expresse et préalable de ce dernier. Toutes les copies de telles données écrites devront être restituées dans les huit jours suivant toute demande des autorités de tarification et de contrôle.

**Le BENEFCIAIRE** s'engage à apporter à **l'INFORMATION** tous les soins nécessaires et au minimum ceux appliqués à mes propres informations ayant une importance équivalente, de manière à éviter une publication, une divulgation non-autorisée de **l'INFORMATION**, ou un usage de celle-ci autre que le cadre de la reprise de l'EHPAD.

**Le BENEFCIAIRE** s'engage, dans l'hypothèse où il s'avère indispensable de divulguer à des tiers l'information ou une partie de l'information, à demander au **CONCEDANT** une autorisation écrite préalable mentionnant les Tiers concernés et l'information à divulguer.

Une information ne bénéficie pas de la protection conférée par le présent « **ENGAGEMENT** » si à la date de celui-ci, cette information était déjà :

- obtenue licitement par le **BENEFICIAIRE** d'une partie tierce ;
- disponible publiquement autrement que du fait de la faute ou de la négligence du **BENEFICIAIRE**.

**Le BENEFICIAIRE** n'est pas tenu de solliciter l'autorisation écrite susmentionnée lorsque la demande de divulgation émane d'une autorité publique conformément à une obligation légale pour l'exercice de ses fonctions (autorités judiciaires, autorités fiscales et douanières, cellules d'enquête financière, autorités administratives indépendantes...).

**Le BENEFICIAIRE** s'engage à informer l'ARS et le Conseil départemental sans délai et par écrit de tout événement pouvant survenir selon les dispositions du présent paragraphe.

Si une quelconque partie de l'**INFORMATION** tombe dans une des exceptions mentionnées ci-dessus, l'**INFORMATION** restante continuera à bénéficier de la protection du présent engagement.

La communication de l'**INFORMATION** par l'ARS et le Conseil départemental au **BENEFICIAIRE** n'implique aucun droit de cession de quelconque droit de Propriété Intellectuelle, ou de cession d'office de l'autorisation d'exploitation de l'EHPAD « Beausoleil ».

Cet engagement de confidentialité reste en vigueur pendant toute la durée de recherche d'un repreneur de l'établissement effectif, sans limitation de durée après la fin du transfert d'autorisation, quelle qu'en soit la cause, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère confidentiel.

Cet engagement s'applique au **BENEFICIAIRE** susmentionné et à ses partenaires directement ou indirectement, impliqués dans la démarche de recherche d'un nouveau gestionnaire.

Cet engagement doit être interprété et appliqué selon les lois et les règlements français. Tout litige concernant cet engagement, sans règlement préalable à l'amiable, sera porté devant les juridictions compétentes.

L'accord de confidentialité une fois signé, prévaut sur toute clause de conditions générales.

Fait à ....., le .....

**Le BENEFICIAIRE :**

**Nom :**

**Prénom**

**Fonction :**

**Signature :**